

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-19

Vote du budget primitif  
du budget principal – Exercice 2025

Date de la séance : 24 mars 2025	<b>Adopté à la majorité, (1 Abstention, 1 Contre)</b>
Date de convocation : 18 mars 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 21	
Nombre de votants : 22	

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M. Alain LEROY pouvoir à Mme Hélène LEROY.

**Absentes excusées :** Mme Stéphanie CHEUX, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU le débat d'orientation budgétaire du conseil municipal ;  
VU le projet de budget primitif 2025 proposé en commission des finances ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

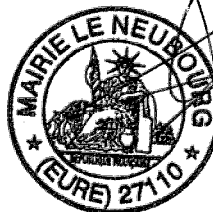
- approuve le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

BP 2025 - COMMUNE	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	8 089 022,02 €	8 089 022,02 €
Section d'Investissement	5 992 624,12 €	5 992 624,12 €
TOTAL	14 081 646,14 €	14 081 646,14 €

Fait à LE NEUBOURG, le 24 mars 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN